

COLLOQUE



#snuippeducprio

ÉDUCATION PRIORITAIRE

transformons l'école



SNUipp - FSU

Transformons l'école !

Les dispositifs, les allègements :
des leviers à renforcer

PARIS

Jeudi 26 janvier 2017

Qu'est-ce-que le dispositif *Plus de maîtres que de classes (PDMQDC) ?*

➤ **Quoi?**

Dans le cadre de la refondation de l'école, toutes les écoles de REP et de REP+ (Réseau Éducation Prioritaire) devaient bénéficier de la mise en place du dispositif PDMQDC. L'objectif étant de renforcer l'équipe pédagogique par la présence d'un-e enseignant-e supplémentaire au sein de l'école. Il ne s'agit pas d'un-e enseignant-e spécialisé-e. La formation des PDMQDC et des équipes enseignantes varie d'un département à l'autre tant sur le contenu que sur le volume horaire.

➤ **Où ?**

A partir de 2014, le PDMQDC a été attribué principalement en REP+. D'autres écoles en REP et plus rarement des écoles ordinaires mais fragiles, en ont bénéficié. Ce sont essentiellement les écoles élémentaires qui ont été dotées du dispositif, les écoles maternelles restant encore trop souvent exclues.

➤ **Comment ?**

Le PDMQDC s'appuie sur le travail en équipe d'école pour permettre aux élèves de progresser et il s'inscrit dans le quotidien de la classe.

Les modalités d'intervention du PDMQDC sont diverses et en lien avec le projet de l'école : cela peut-être du co-enseignement (2 enseignant-es dans la même classe), des interventions hors la classe en petits groupes, du travail en demi-classe ou avec un groupe d'élèves du même cycle...

➤ **Pourquoi ?**

Ce dispositif doit permettre un meilleur suivi des apprentissages, un regard croisé sur les élèves, rendre plus explicites les apprentissages, permettre une amélioration du climat de classe, un engagement des élèves dans les tâches demandées, une augmentation du nombre d'interactions entre élèves et enseignant-es et entre élèves mais aussi un traitement de la difficulté scolaire au sein même de la classe, une évolution des pratiques pédagogiques, un renforcement des relations au sein de l'équipe enseignante...

➤ **Quand ?**

Le PDMQDC intervient sur le temps de classe, prioritairement sur des classes de cycle 2, selon les prescriptions de l'administration ou/et le choix des équipes pédagogiques.

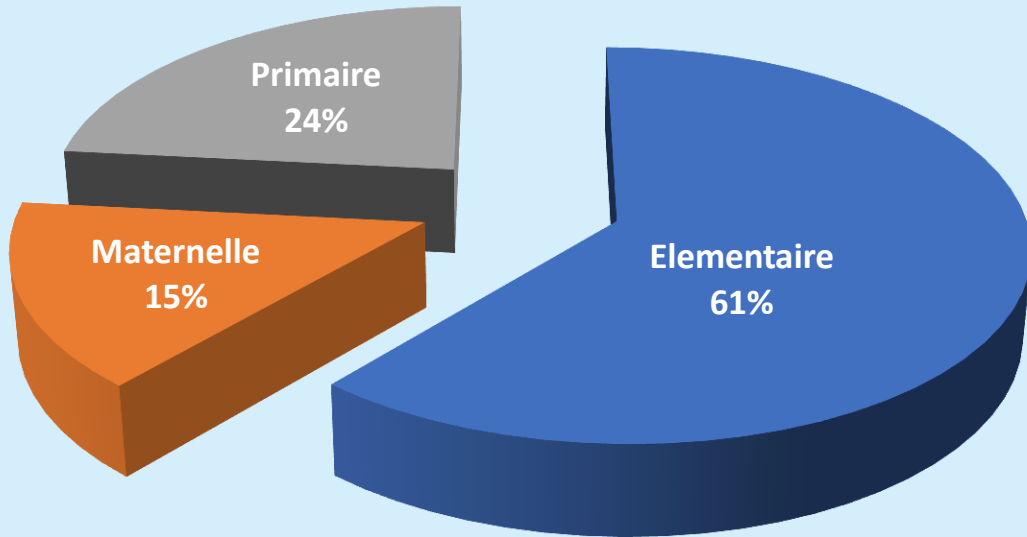
Enquête

Plus de maîtres que de classes en éducation prioritaire

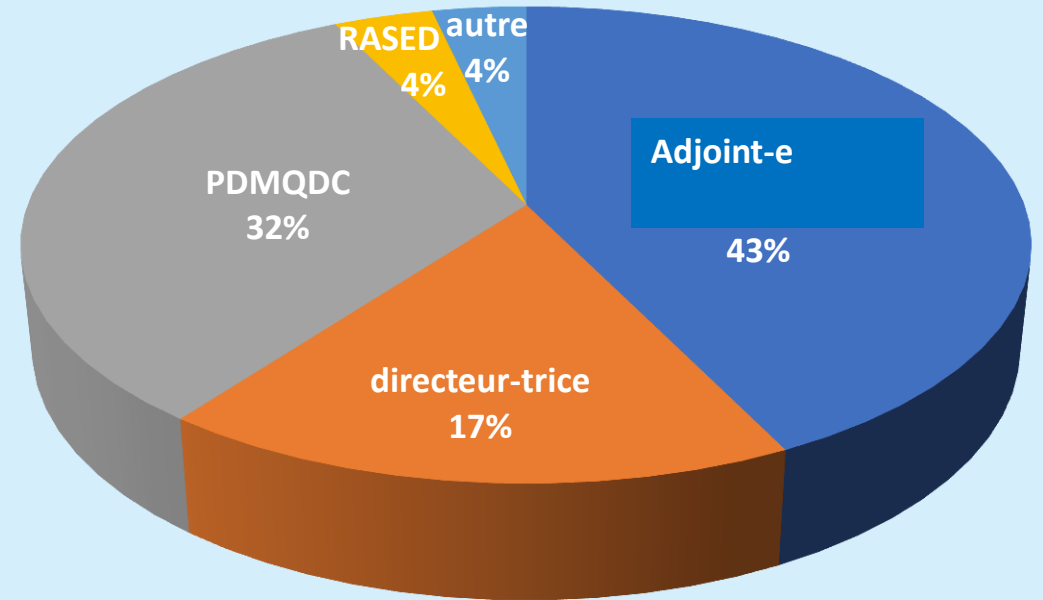
- L'enquête a été effectuée durant une quinzaine de jours fin juin 2016, pour tirer les enseignements de la mise en place du dispositif PDMQDC
- 672 enseignant-es des 6739 écoles labélisées REP ou REP+, de 67 départements, y ont répondu.

Qui a répondu à l'enquête ?

Type d'école des répondants

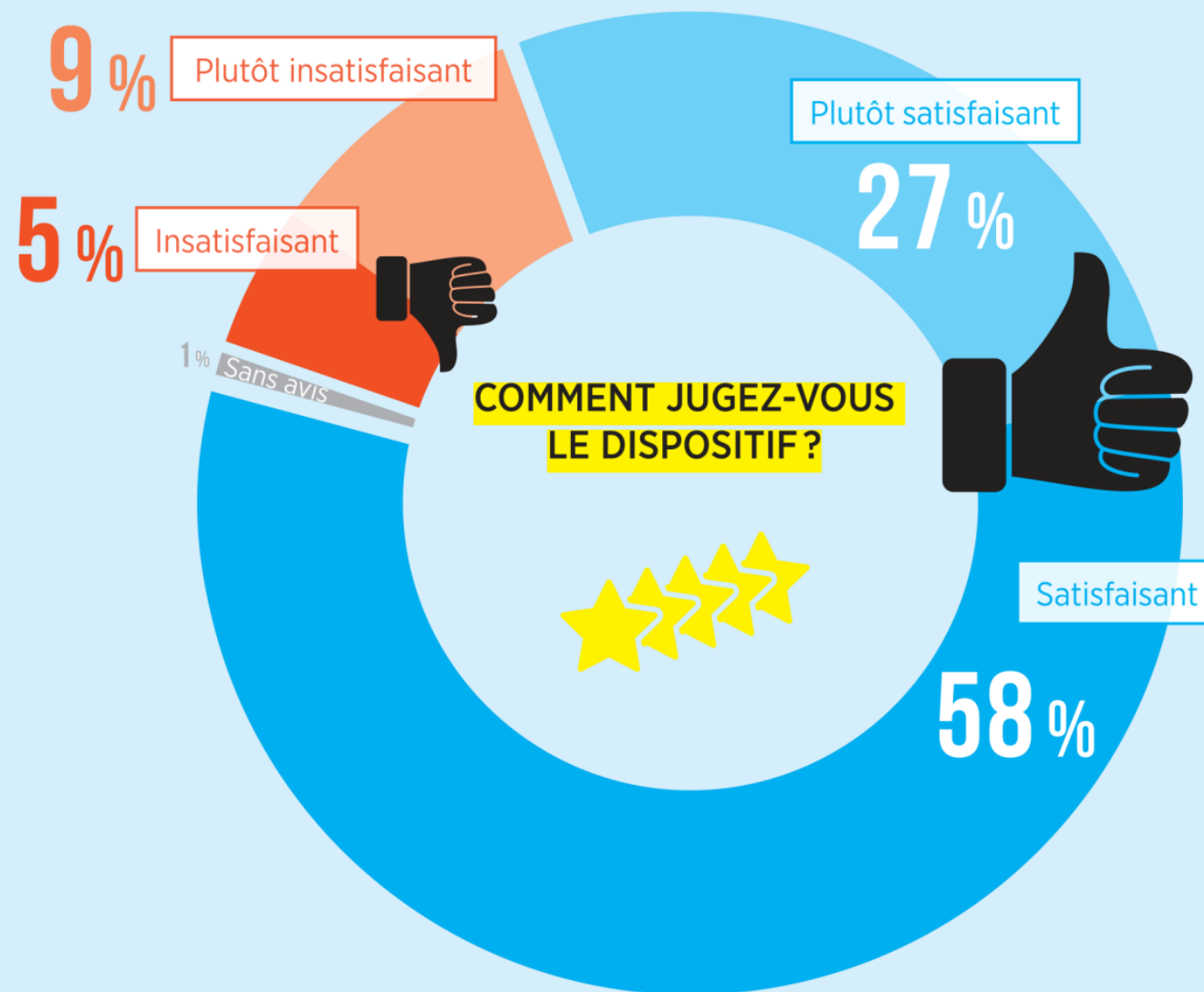


Qui a répondu?



Enquête *Plus de maîtres que de classes*

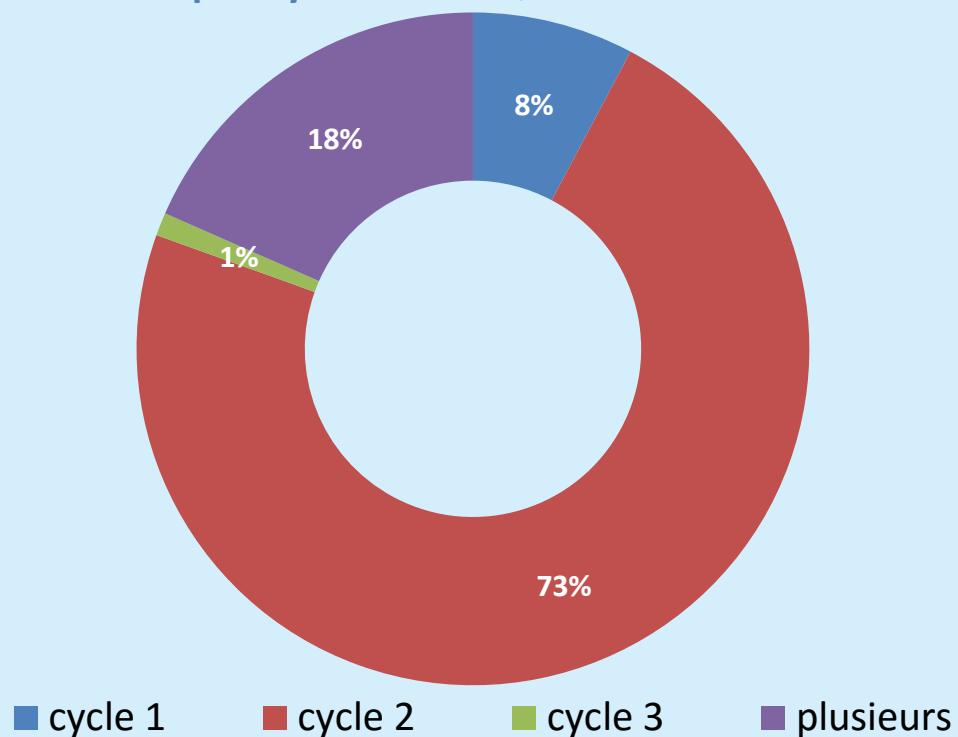
Quelle appréciation du dispositif ?



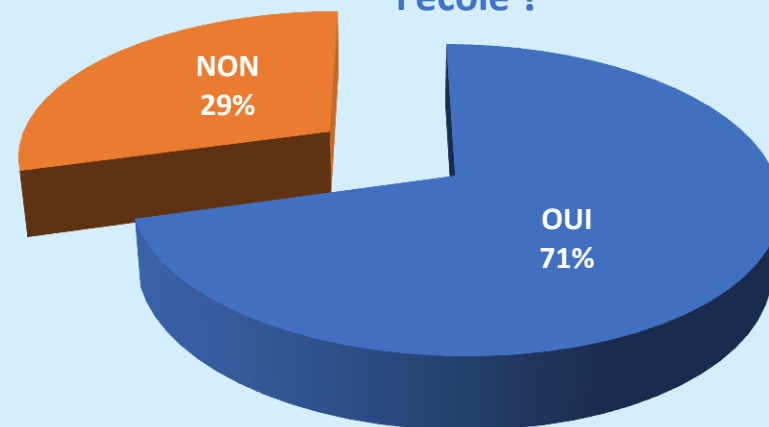
Enquête *Plus de maîtres que de classes*

Quelle organisation du dispositif ?

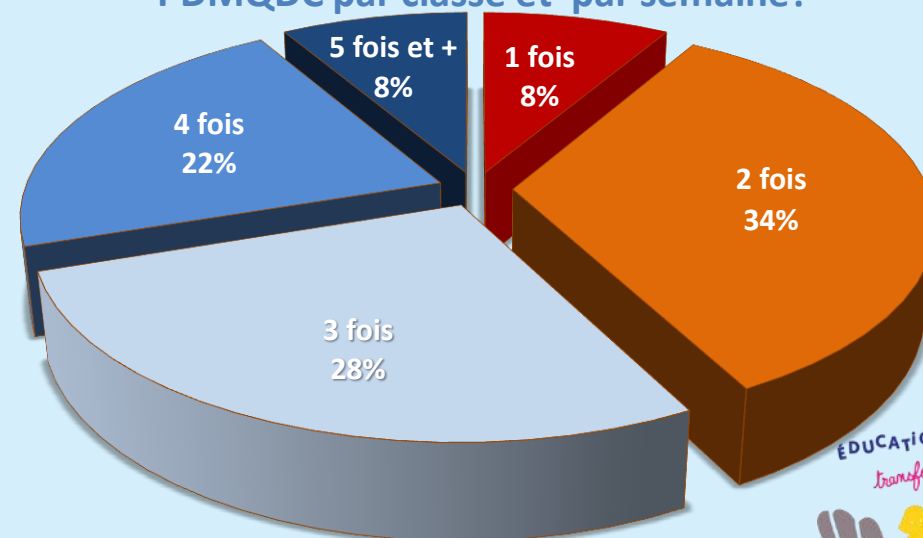
Sur quel cycle le PDMQDC intervient-il ?



Le PDMQDC est-il affecté à temps complet sur l'école ?

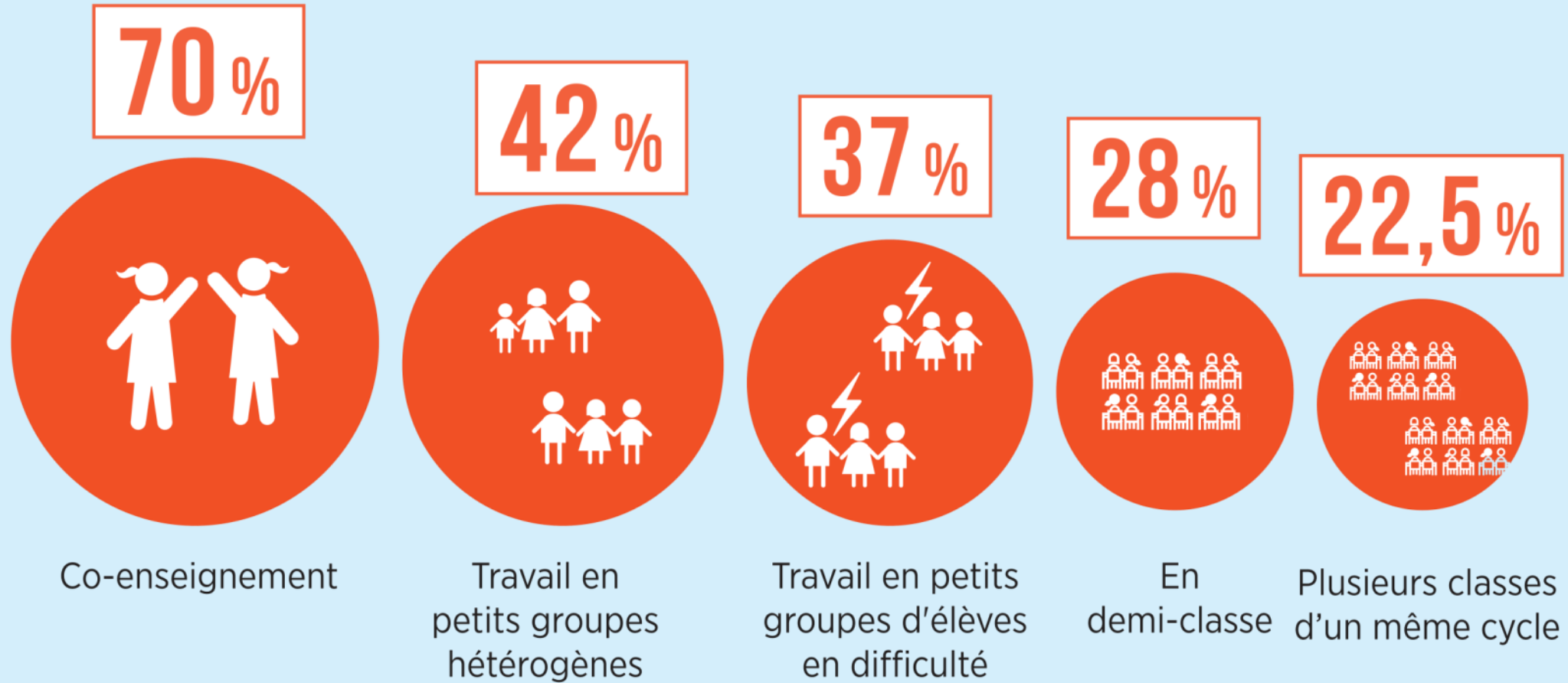


En moyenne, combien d'interventions du PDMQDC par classe et par semaine ?



Enquête *Plus de maîtres que de classes*

Quelles modalités d'intervention du PDMQDC ?



Co-enseignement

Travail en
petits groupes
hétérogènes

Travail en petits
groupes d'élèves
en difficulté

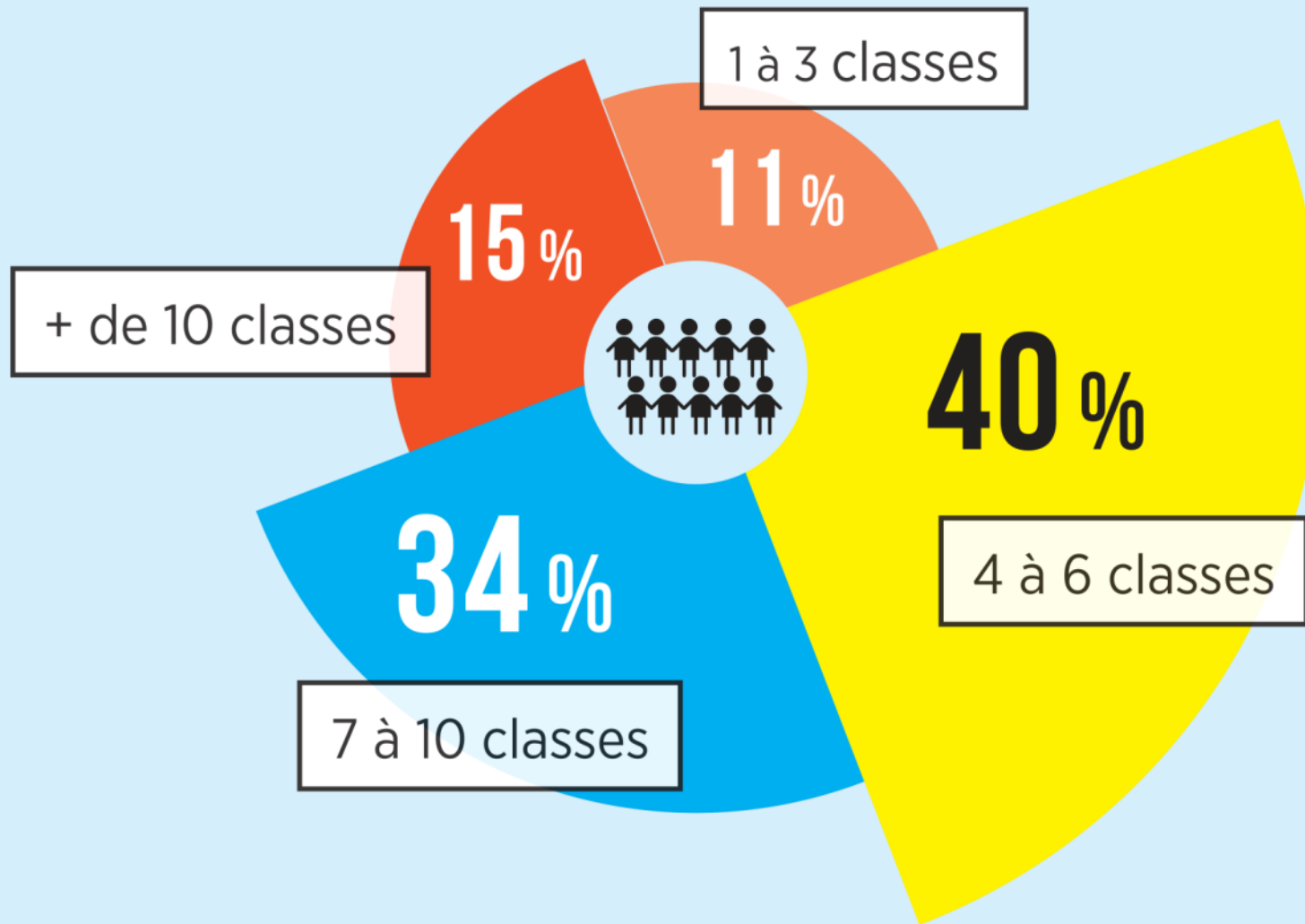
En
demi-classe

Plusieurs classes
d'un même cycle

* NB : plusieurs réponses possibles

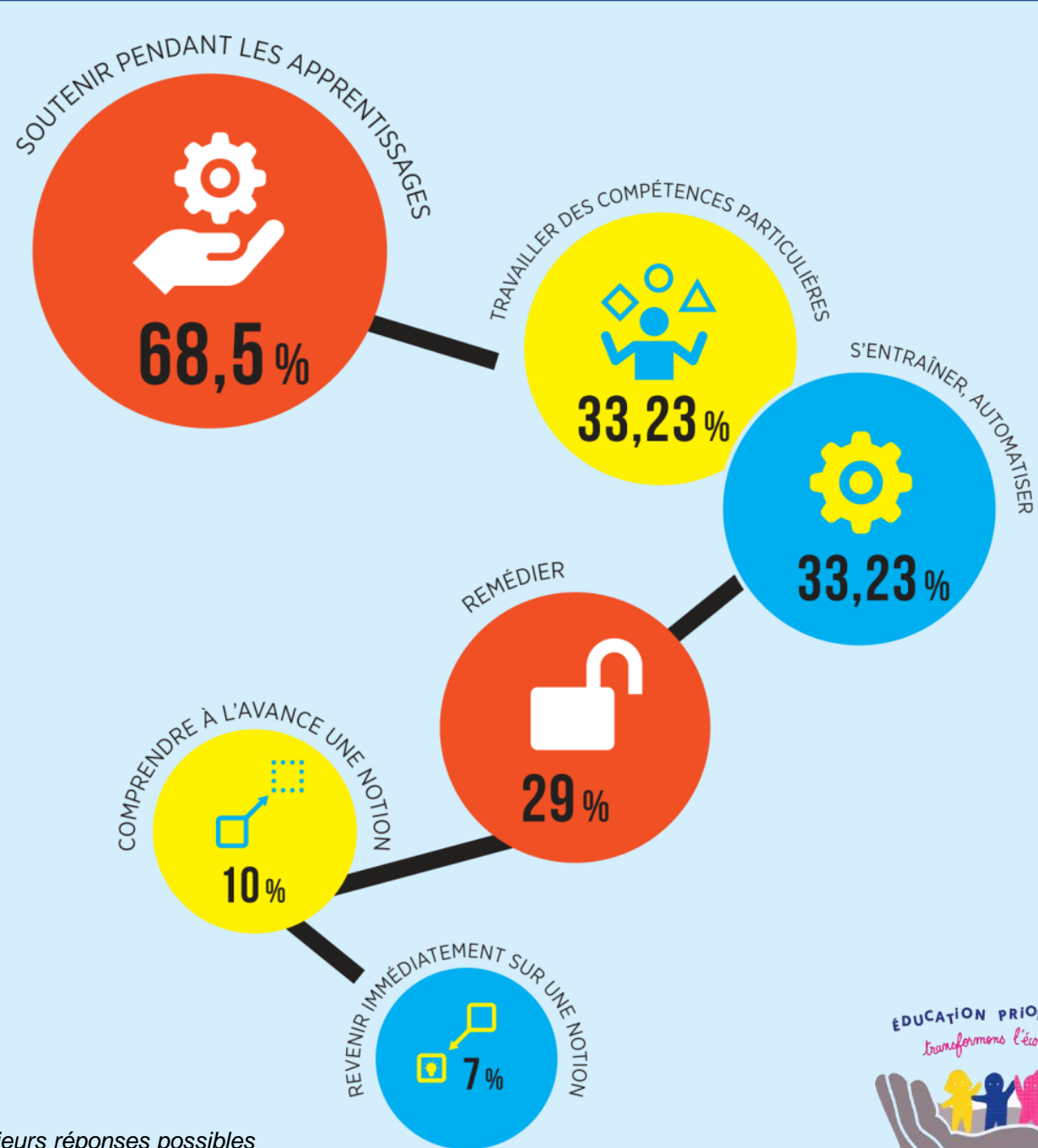


Sur combien de classes le PDMQDC intervient-il?



Enquête *Plus de maîtres que de classes*

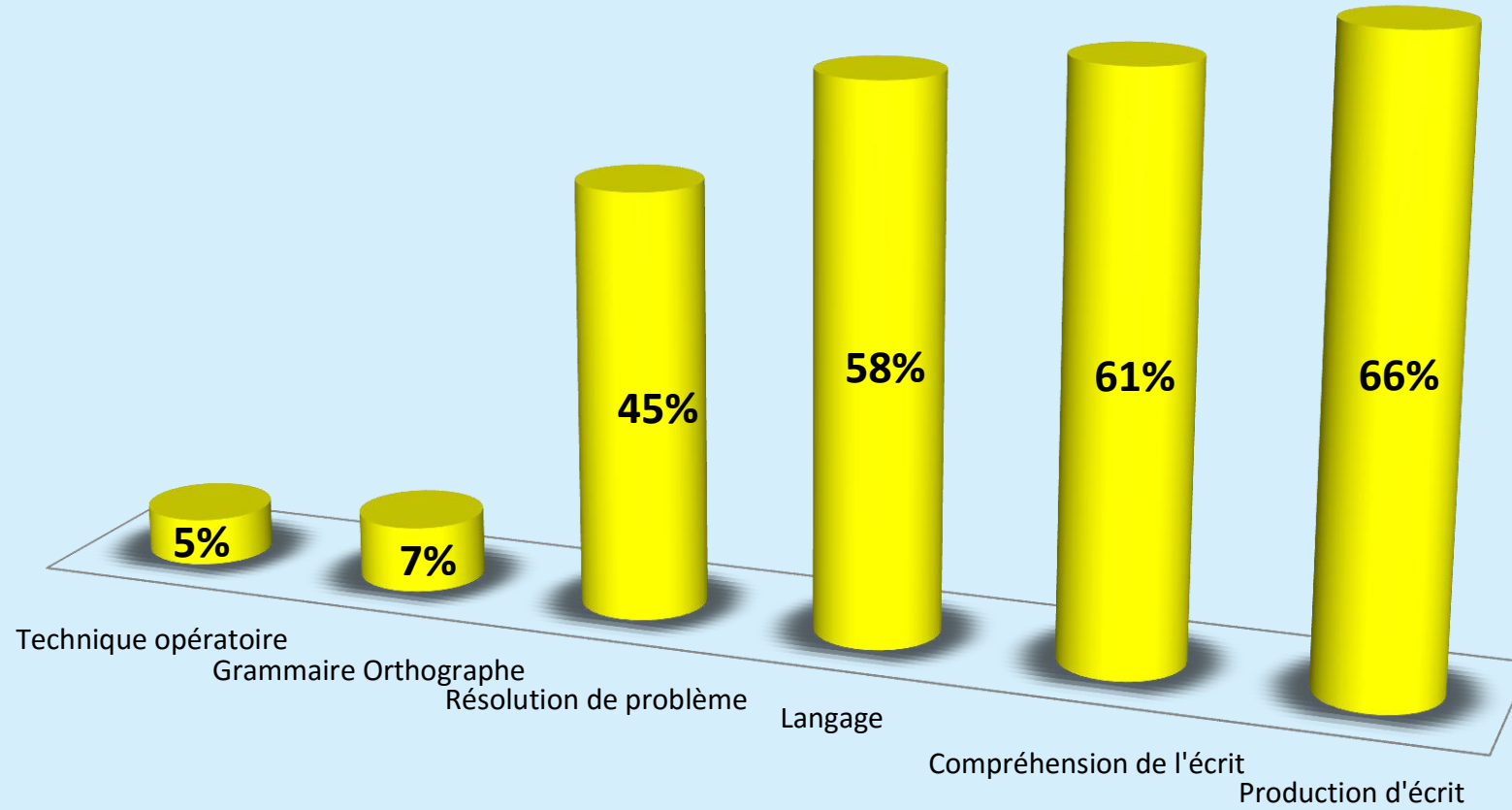
Quels sont les objectifs visés en priorité par le PDMQDC lors de ses interventions ?



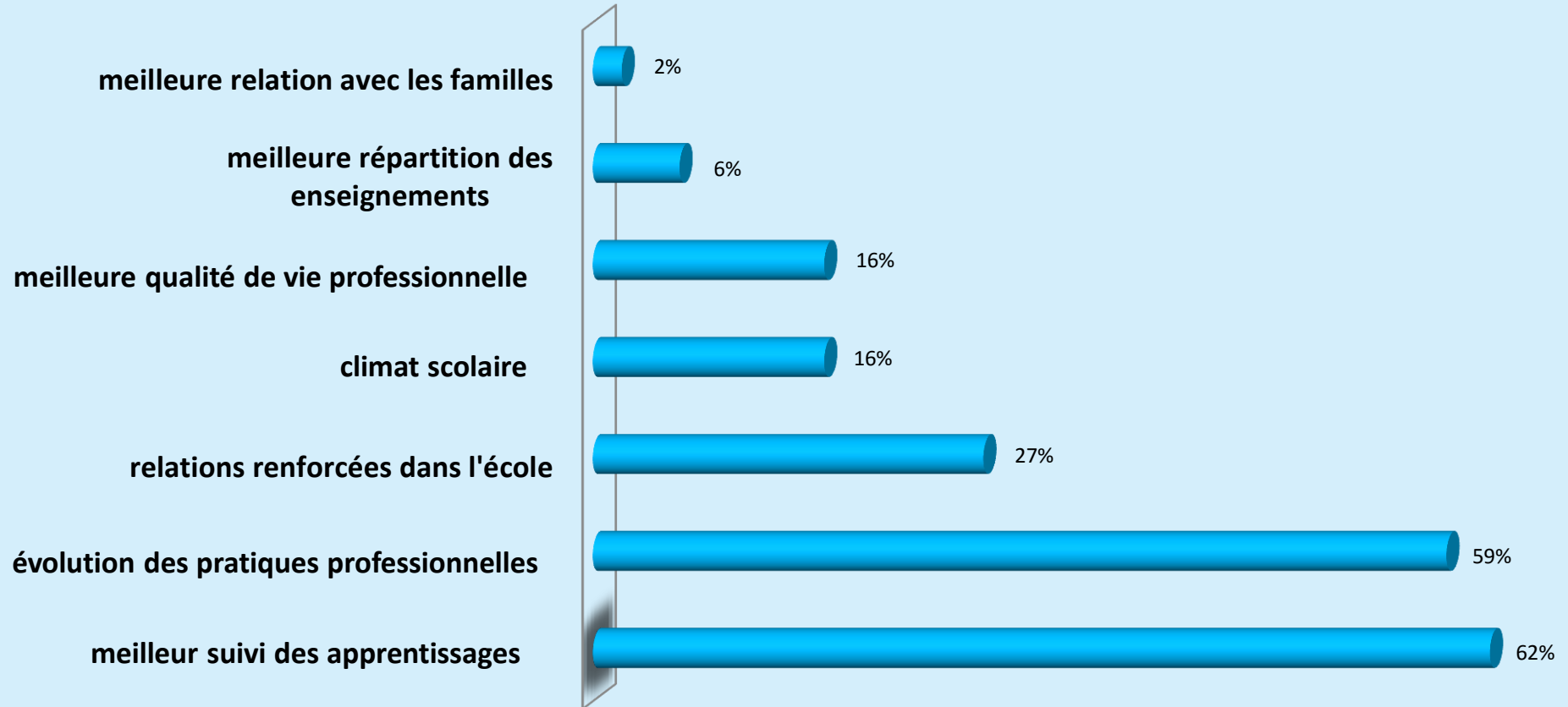
* NB : plusieurs réponses possibles

Enquête *Plus de maîtres que de classes*

Dans quels domaines intervient principalement le PDMQDC ?

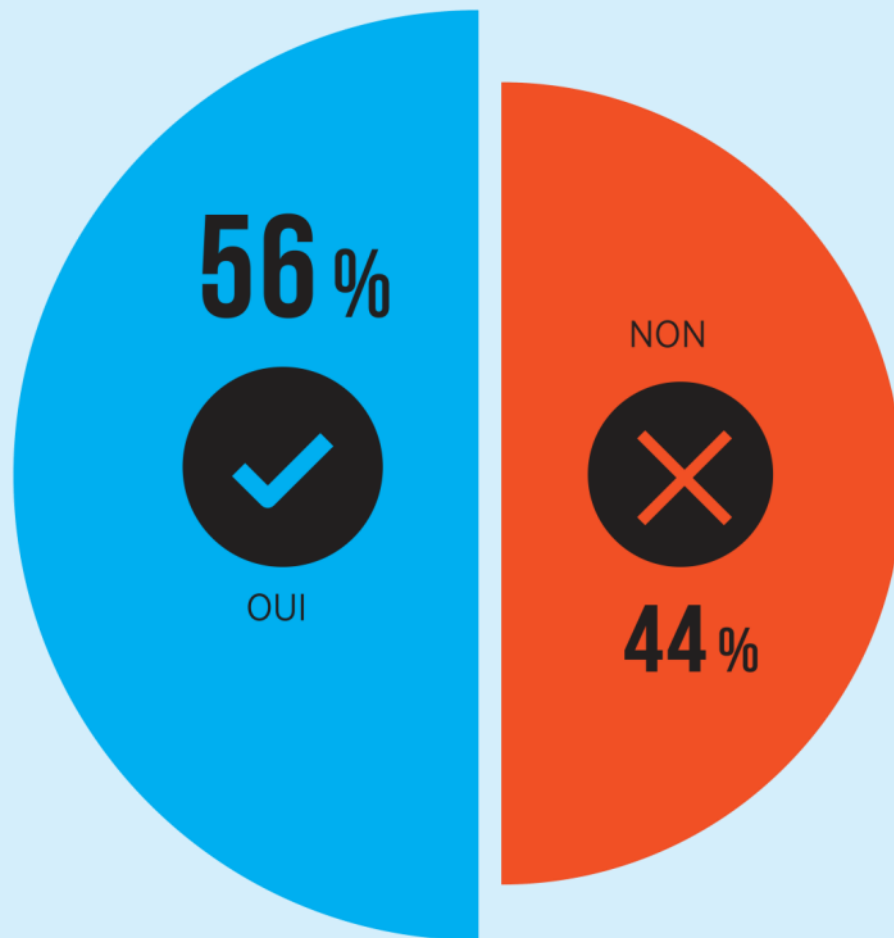


Quels sont les principaux apports du PDMQDC ?



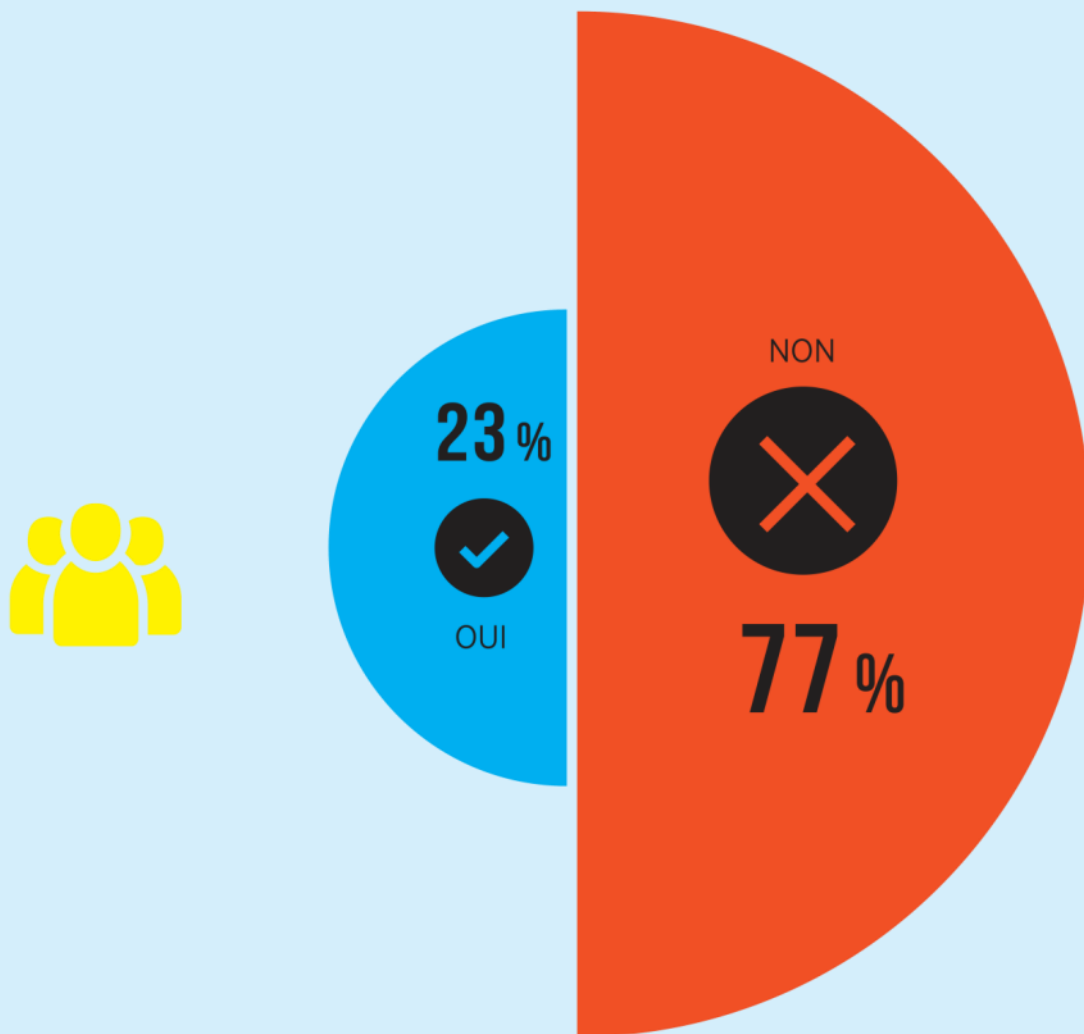
* NB : plusieurs réponses possibles

Le PDMQDC a-t-il bénéficié d'une formation spécifique ?



Enquête *Plus de maîtres que de classes*

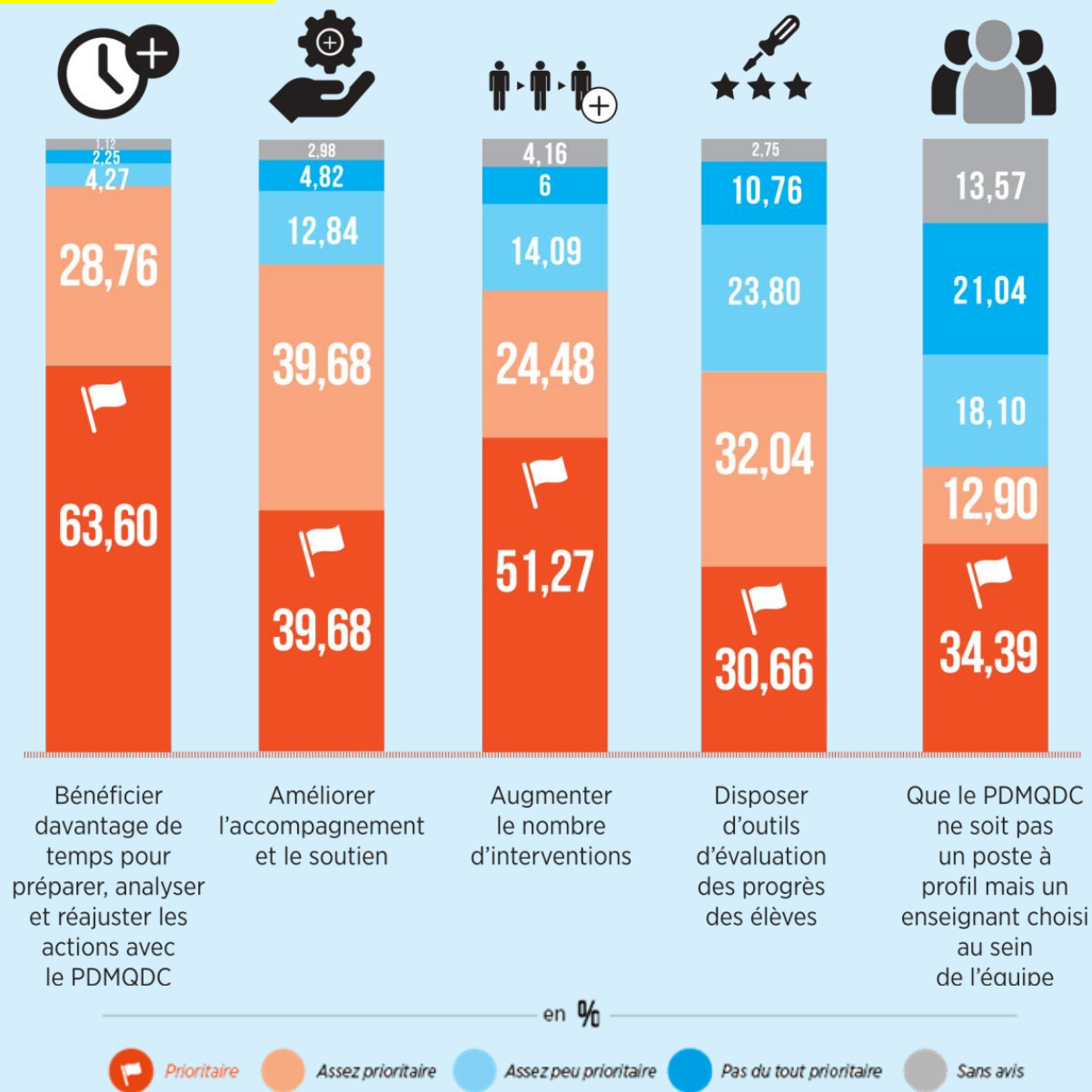
L'équipe pédagogique travaillant avec un PDMQDC a-t-elle bénéficié d'une formation spécifique ?



Une formation largement insuffisante

Si dans 56% des cas le PDMQDC a bénéficié d'une formation spécifique, seules 23% des équipes d'école en ont bénéficié.

Quelles pistes pour améliorer ce dispositif ?



Enquête *Plus de maîtres que de classes*

COLLOQUE



#snuippeducprio

ÉDUCATION PRIORITAIRE

transformons l'école



SNUipp - FSU

Transformons l'école !

Les dispositifs, les allègements :
des leviers à renforcer

PARIS

Jeudi 26 janvier 2017

Qu'est-ce-que l'allègement de service en REP+ ?

➤ **Quoi?**

Dans le cadre de la refondation de l'école, les enseignant-es des écoles de REP+ (réseau éducation prioritaire +) bénéficient de la mise en place de l'allègement de service, c'est-à-dire qu'ils/elles sont libéré-es de la charge de classe à des fins de concertations et de formations. Pour ce faire, ces enseignant-es voient leur quotité de service face à élèves allégée de 18 demi-journées par an.

➤ **Où ?**

Depuis la rentrée 2014 pour les enseignant-es dans les écoles des 100 réseaux REP+ préfigurateurs puis, à compter de la rentrée 2015, dans l'ensemble des écoles en REP+.

➤ **Comment ?**

Les modalités de mise en place de l'allègement de service varient d'un département à l'autre ainsi que les moyens qui lui sont consacrés.

A l'origine, le temps d'allègement devait avoir lieu sur le temps scolaire, la continuité du service devant être assurée (les élèves continuant à avoir classe durant ce temps, en présence d'un-e enseignant-e remplaçant-e). Or, faute de moyens de remplacement à hauteur des besoins, dans certains départements, ce temps peut avoir lieu en dehors du temps de classe (mercredi après-midi ou après la classe). Dans ce cas, ce temps sera récupéré par les enseignant-es.

➤ **Pourquoi ?**

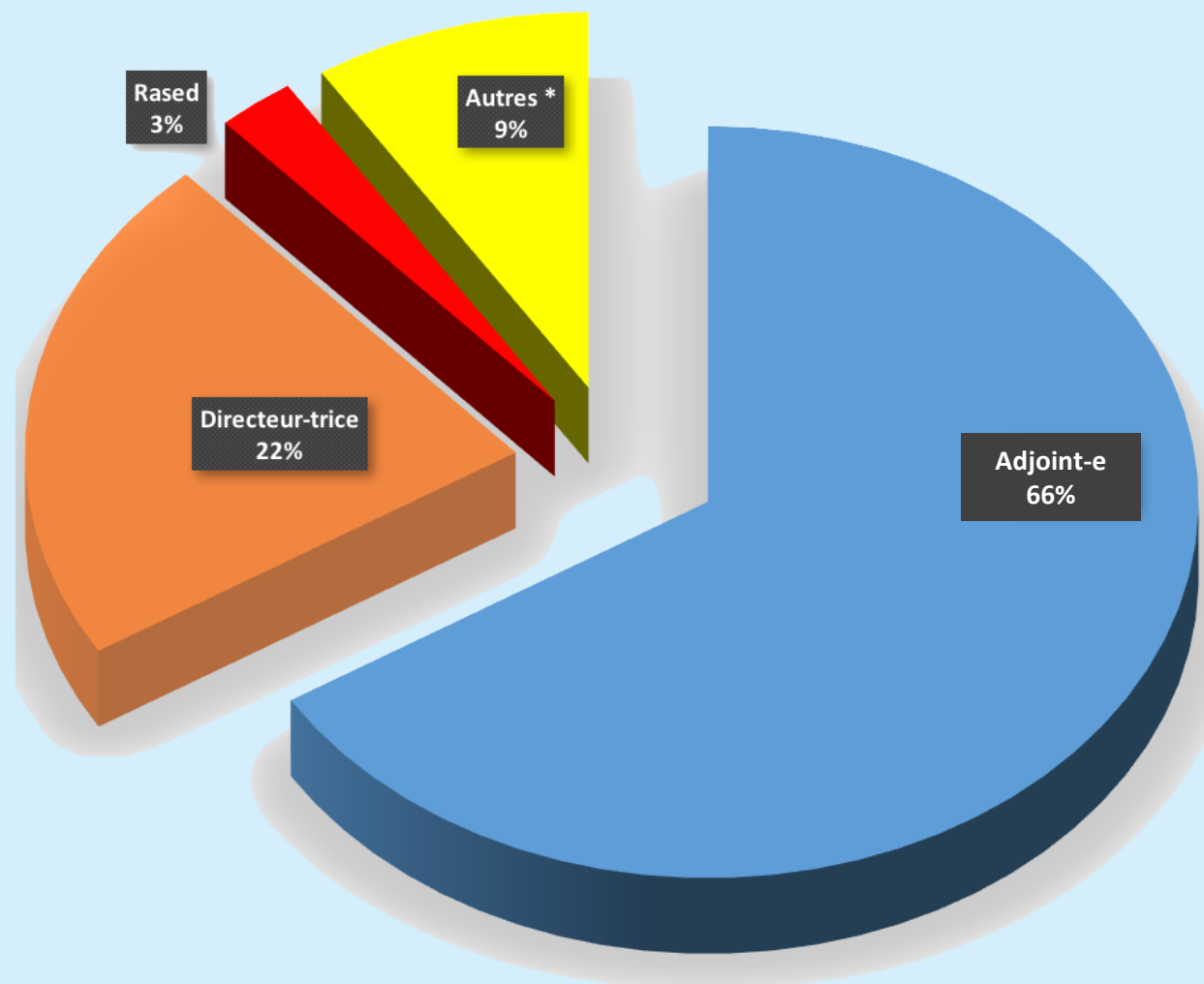
Ce temps d'allègement doit permettre de travailler de manière plus collective, d'échanger sur les pratiques, de mettre en place des projets, des actions de prévention ou de prise en compte de la difficulté scolaire, de rencontrer les familles... il permet de travailler autrement.

Enquête

Allègement de service en REP+

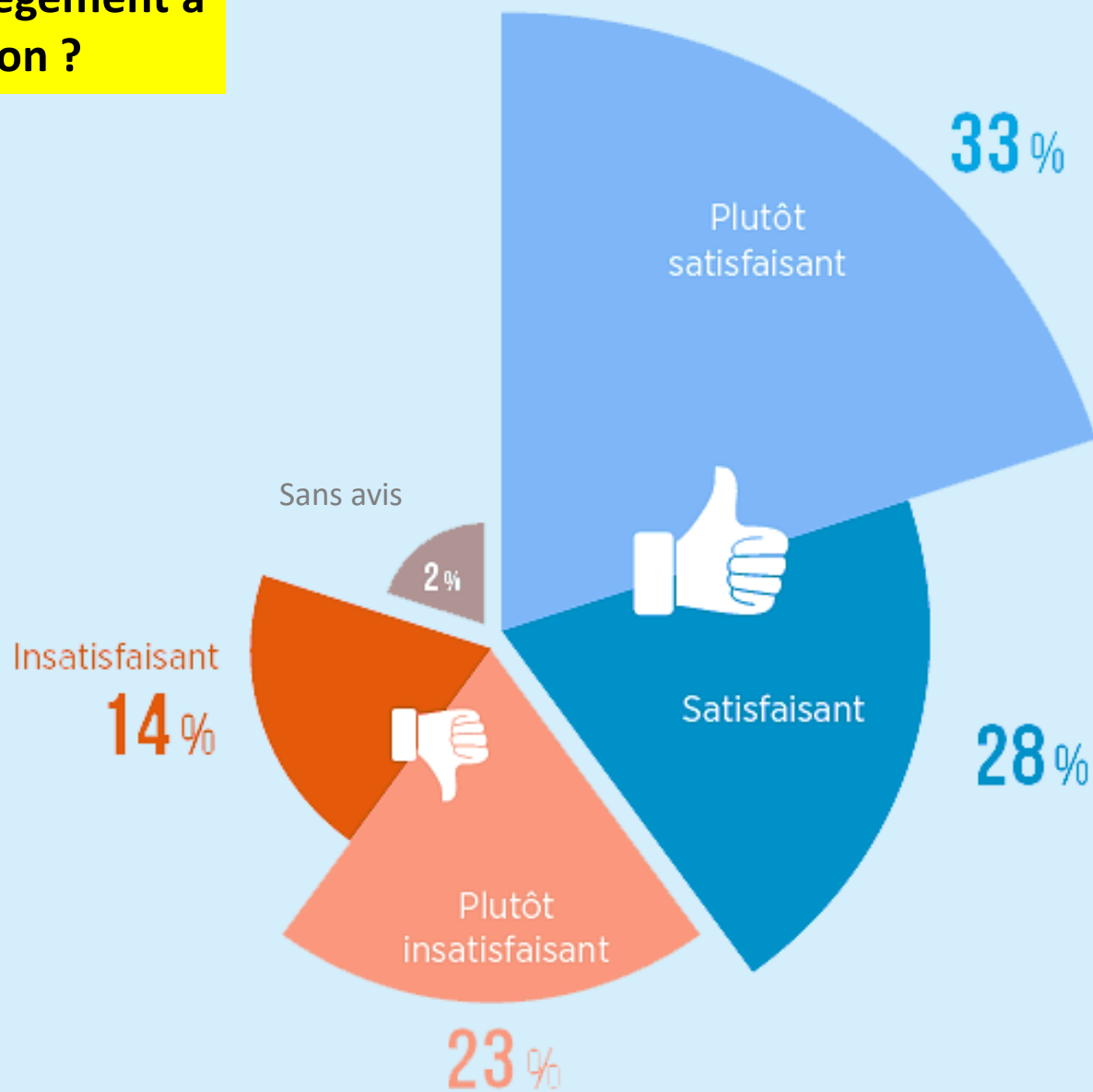
- L'enquête a été effectuée durant une quinzaine de jours fin juin 2016 pour tirer les enseignements de l'allègement de service durant la première année de fonctionnement en REP+ (2 années pour les réseaux préfigureurs)
- 1459 enseignant-es exerçant dans les 2472 écoles en REP+, de 68 départements (soit l'intégralité des départements ayant des REP+)

Qui a répondu à l'enquête ?



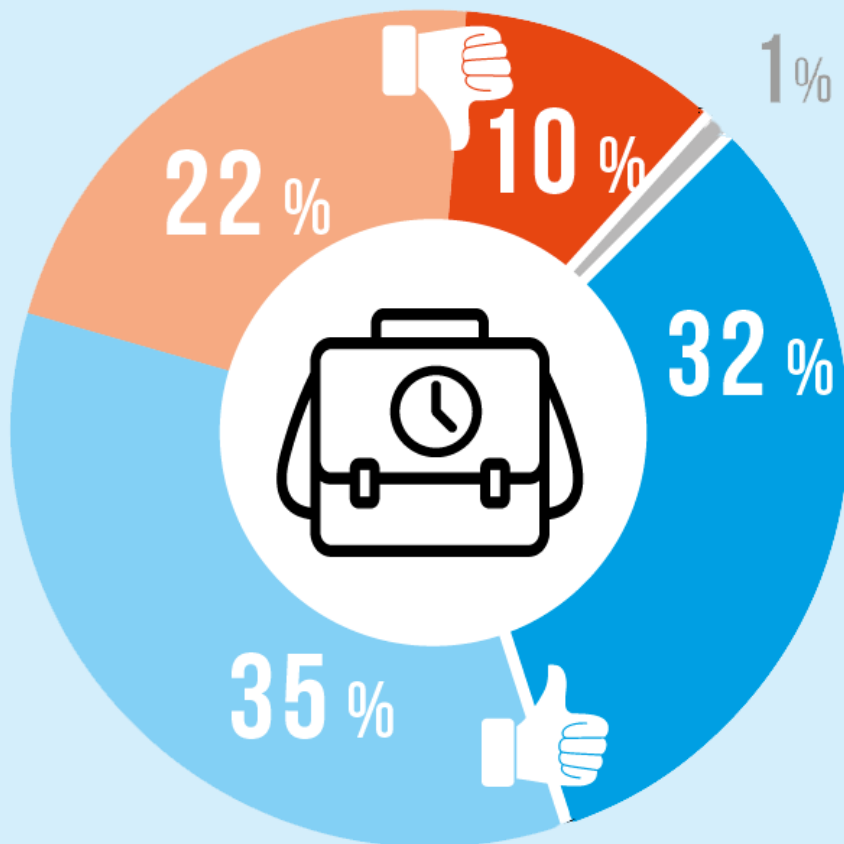
* **Autres** : Il s'agit principalement de celles et ceux qui pratiquent l'allègement (remplaçants), de coordonnateurs, de plus de maitres que de classes, de personnels RASED...

Quelle appréciation du dispositif d'allègement à des fins de concertation et de formation ?

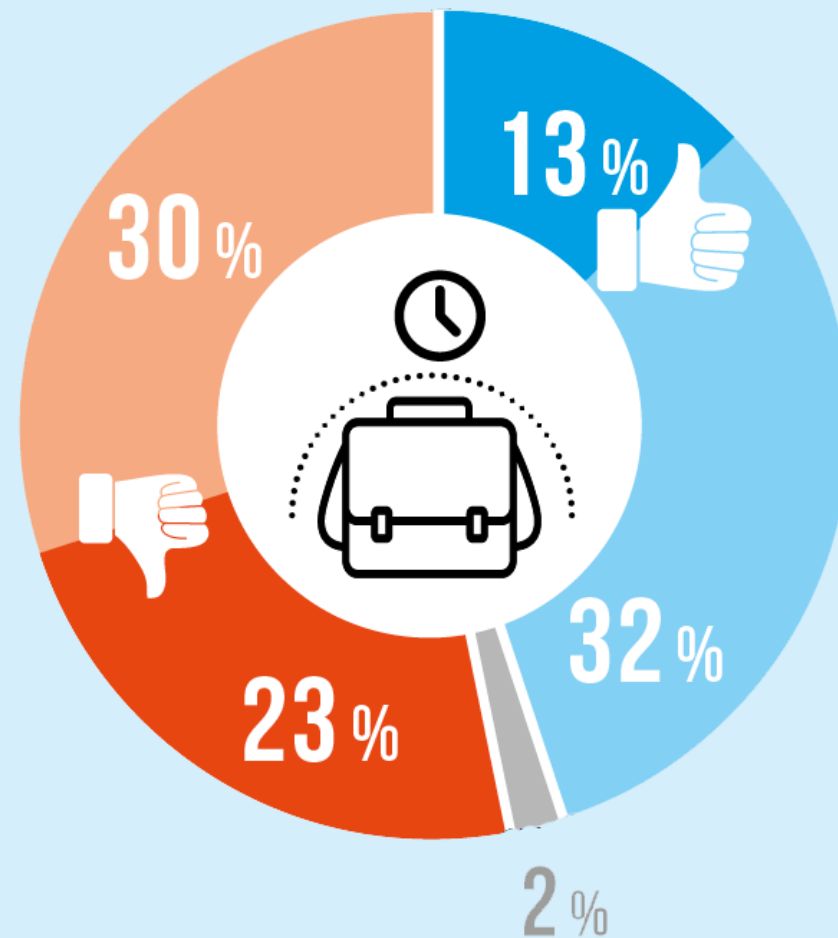


En détails ...

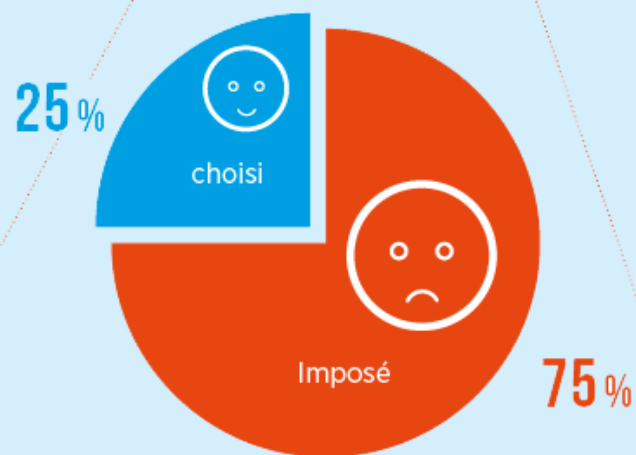
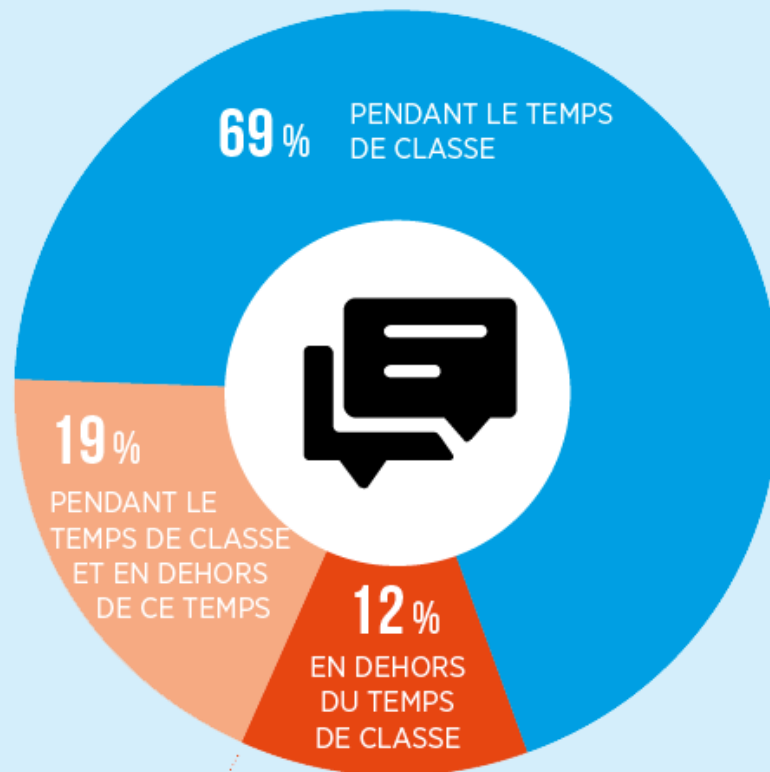
Lorsque les concertations ont lieu
pendant le temps de classe



Lorsque les concertations ont lieu
en dehors du temps de classe
(Mercredi après midi ou après la classe)

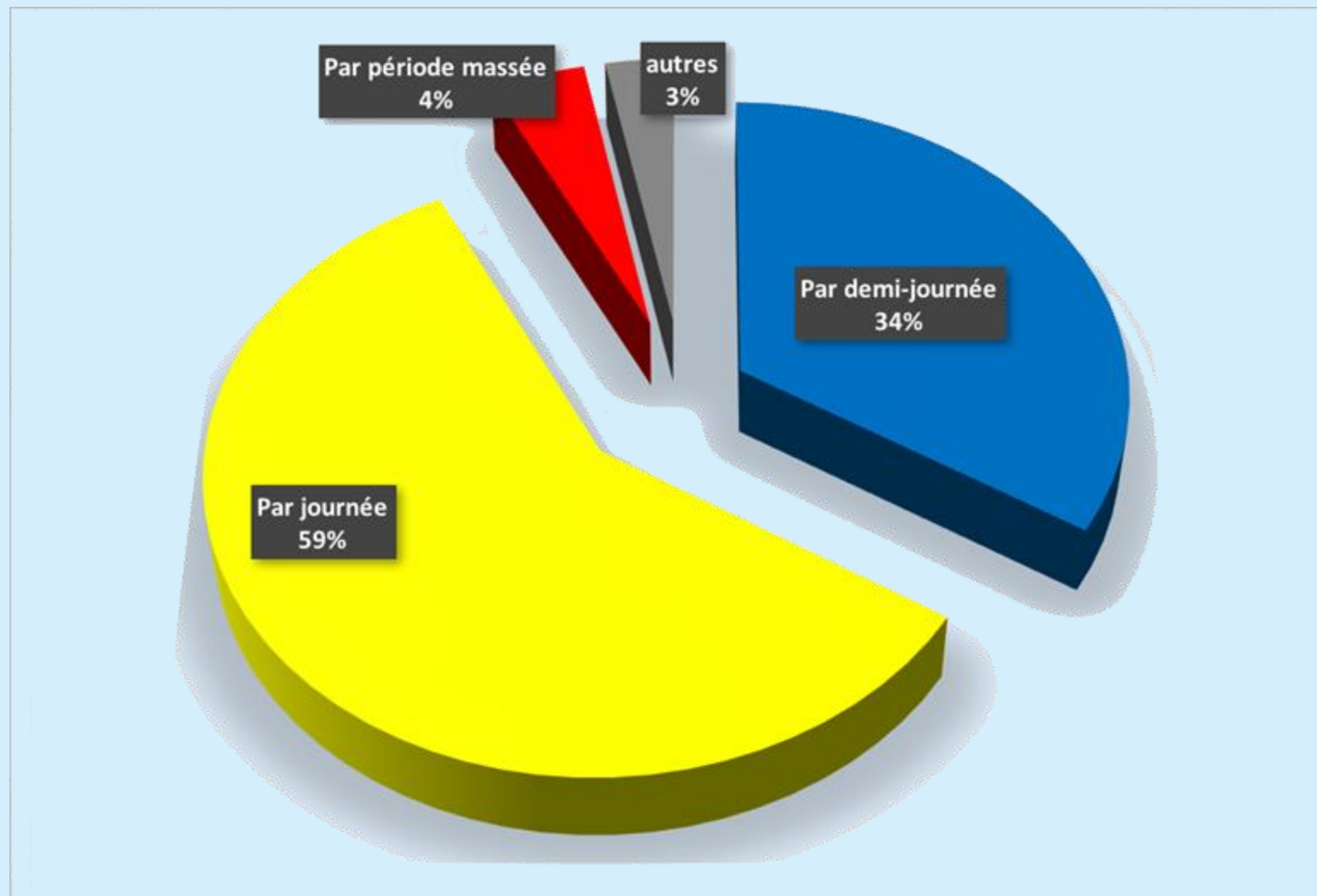


Quand ont lieu les temps d'allègement ?

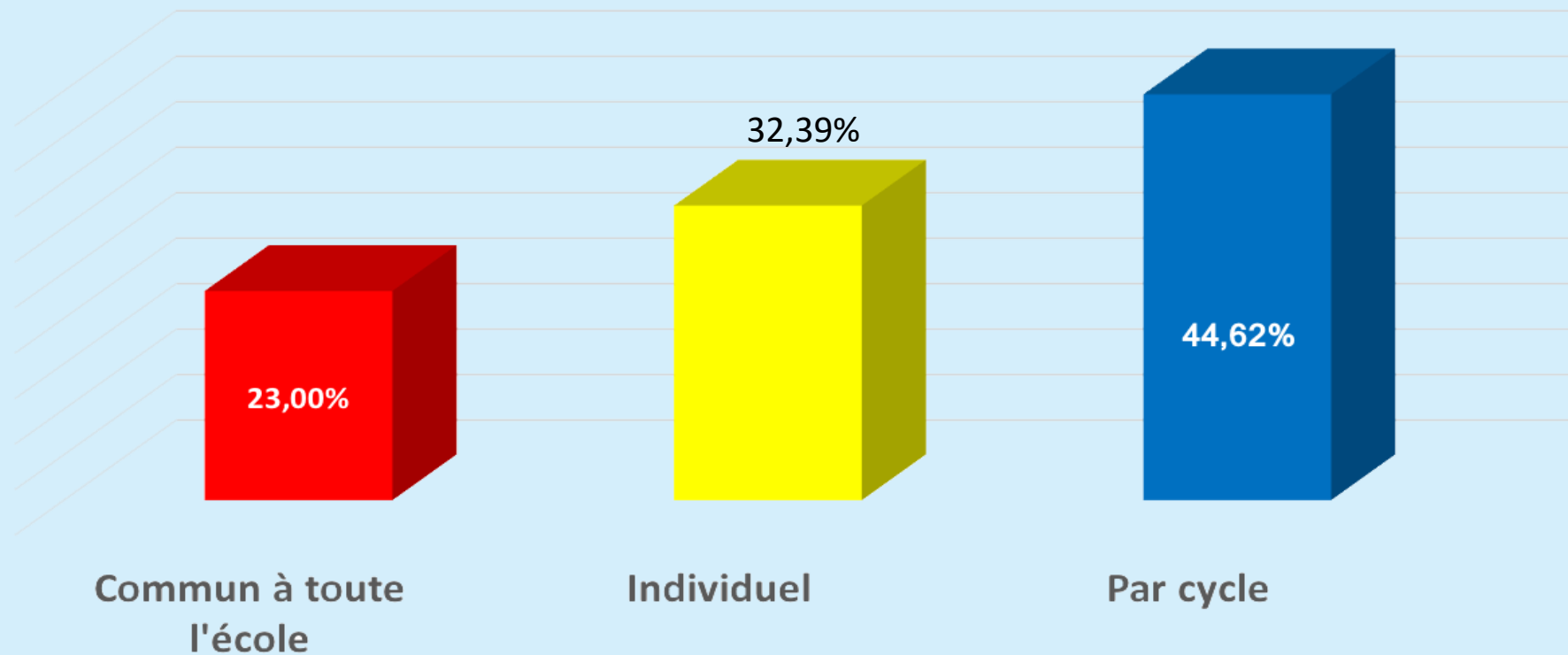


Enquête Allègement de service en REP+

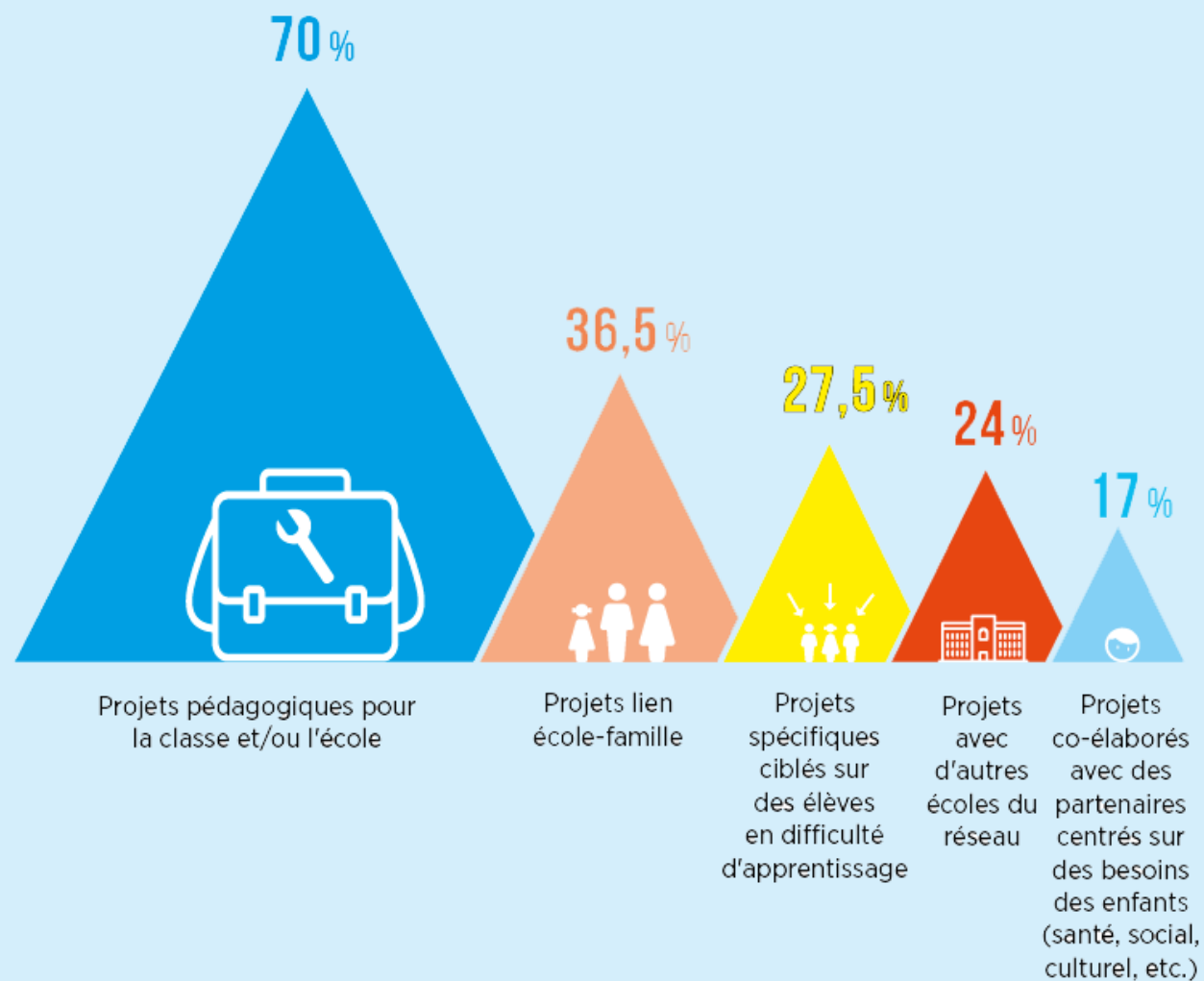
Quelle organisation du dispositif ?



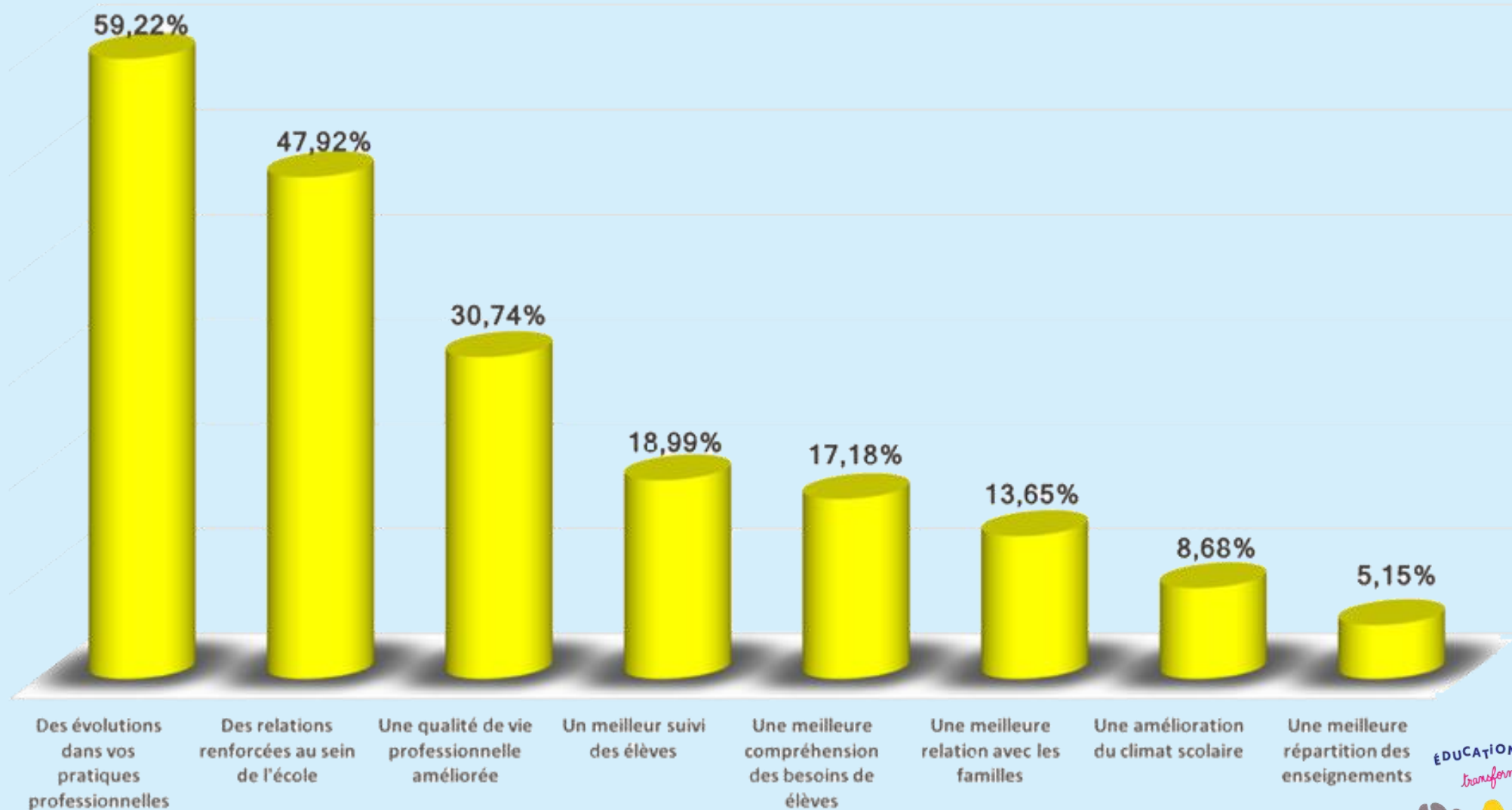
Comment les remplacements des enseignant-es bénéficiant de l'allègement sont-ils organisés ?



A quels projets les temps d'allègement sont-ils dédiés?

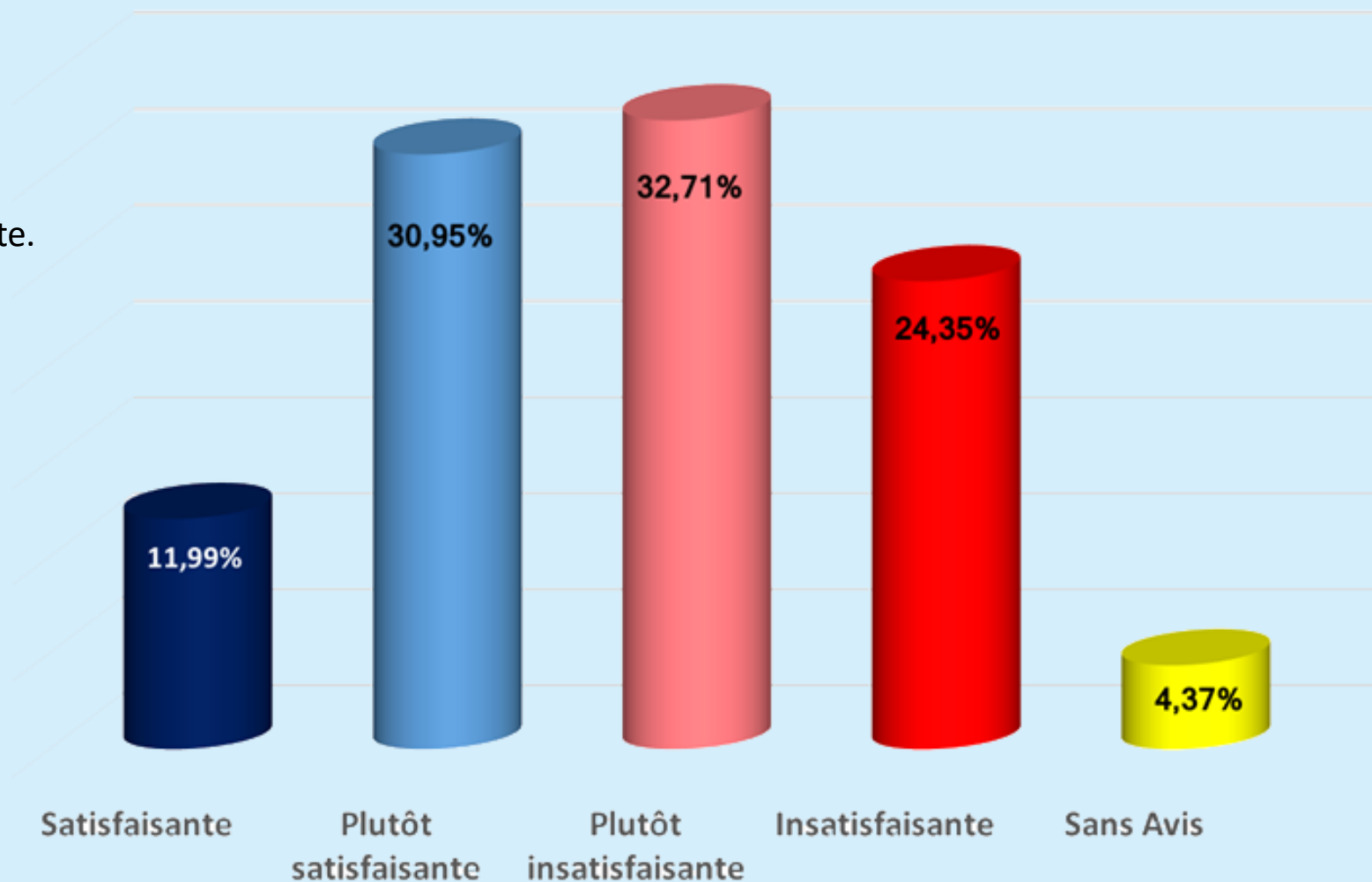


Qu'est-ce que les temps d'allègement ont permis de faire évoluer ?



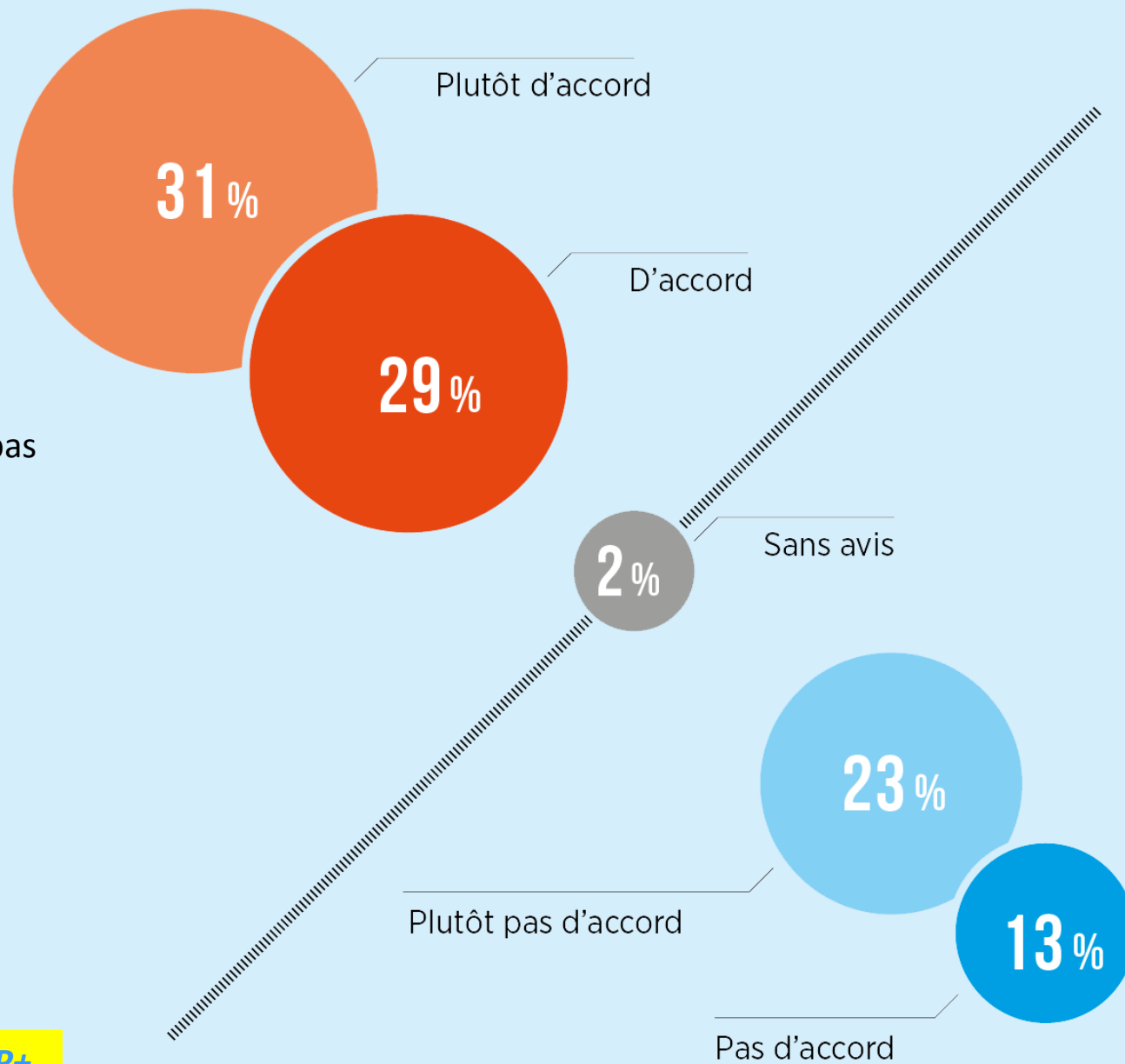
Comment la formation dans le cadre des 18 demi-journées d'allègement de service est-elle jugée ?

Pour plus de 57% des répondants, la formation est jugée insatisfaisante.

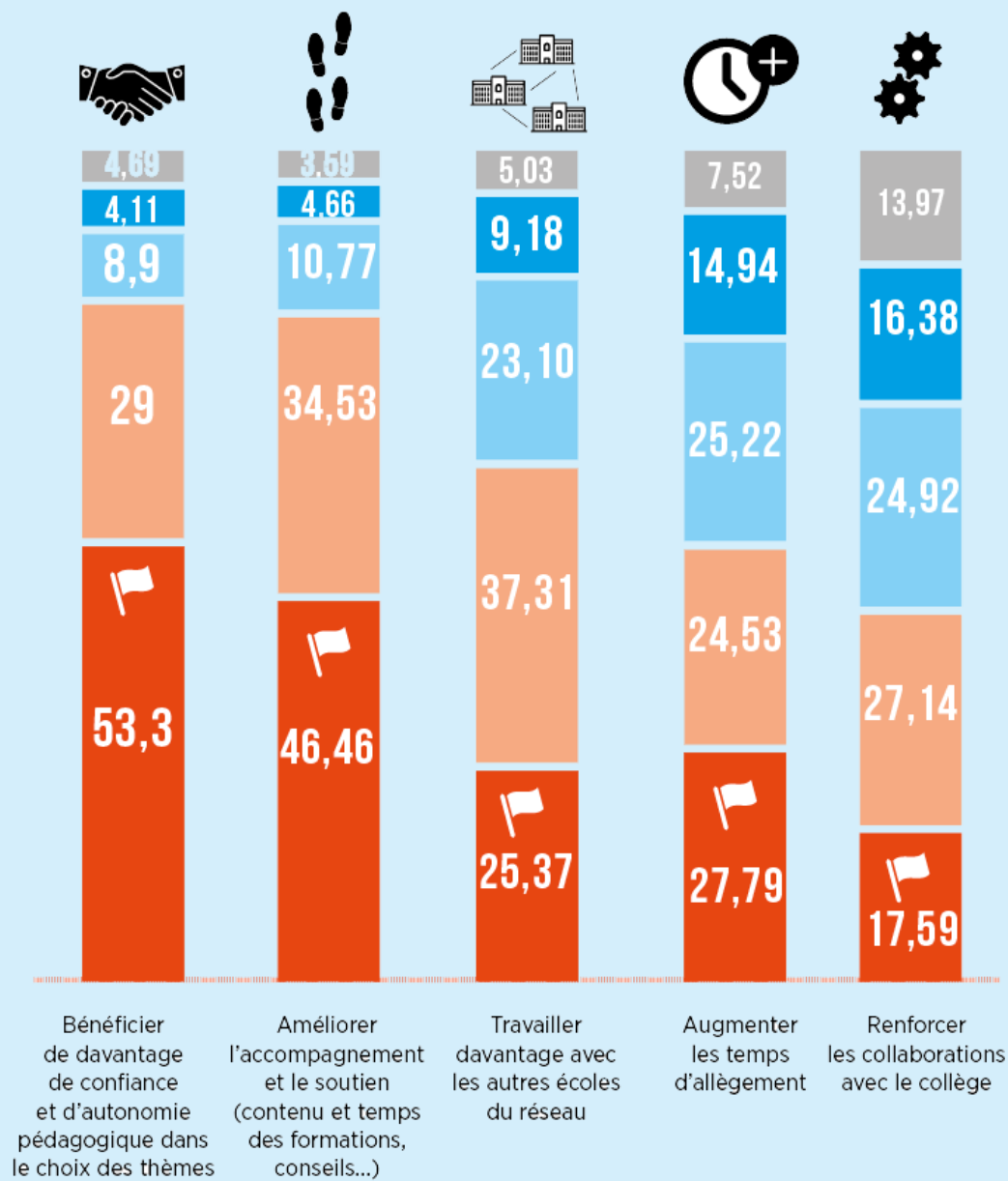


Pourquoi cette formation est-elle jugée insatisfaisante ?

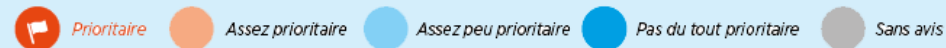
Les thèmes des projets sont-ils trop souvent imposés par l'administration et ne répondent pas toujours aux besoins ?



Quelles pistes pour améliorer ce dispositif ?



en %



COLLOQUE



#snuippeducprio

ÉDUCATION PRIORITAIRE

transformons l'école



SNUipp - FSU

Transformons l'école !

Les dispositifs, les allègements :
des leviers à renforcer

PARIS

Jeudi 26 janvier 2017